



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-054-2021-11

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2021

Sommaire

Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

/

IDF-2021-11-09-00020 - Arrêté préfectoral portant composition du conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de Paris (3 pages)

Page 3

Délégation régionale académique à la jeunesse, à
l'engagement et aux sports

IDF-2021-11-09-00020

Arrêté préfectoral portant composition du
conseil départemental de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie associative de Paris

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°

portant composition du Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris (CDJSVA)

**PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU le code du sport, notamment l'article L. 212-13 ;
- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 227-10 et L. 227-11 ;
- VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment les articles R*133-1 et suivants ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret n°2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment les articles 8, 9, 28 et 29 ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Ile -de-France, préfet de Paris ;
- VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination du recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, chancelier des universités de Paris et d'Ile-de-France, M Christophe KERRERO ;
- VU l'arrêté du 23 décembre 2020 nommant Eric QUENAULT dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Ile-de-France ;
- VU l'arrêté n°2020-32 du 21 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ile-de-France ;
- VU le protocole régional départemental conclu entre le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le recteur de la région académique d'Ile-de-France, recteur de l'académie de Paris, le 24 décembre 2020 ;
- VU l'arrêté préfectoral N° IDF-2021-10-14-00001 portant création et fonctionnement du Conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris

ARRÊTE

Article 1

I- Le conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative de Paris est présidé par le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, ou son représentant.

II- Le conseil comprend, outre le Président, quinze des membres nommés ci-dessous :

1- Au titre des services de l'Etat :

- cinq représentants du service départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et des Sports de Paris
- le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant

2- Un représentant des organismes assurant à l'échelon départemental la gestion des prestations familiales :

3- Un représentant des associations et mouvements de jeunesse et d'éducation populaire agréées :

- Réseau Môm'artre

4- Un représentant des associations familiales et des associations ou groupements de parents d'élèves :

- L'Union Départementale des Associations Familiales de Paris (UDAF)

5- Un représentant des associations sportives :

- Le Comité départemental de Paris de football

6- Quatre représentants des organisations syndicales de salariés et d'employeurs:

Au titre des représentants de salariés :

- La fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture (FERC-CGT)

- L'Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA)

Au titre des représentants des employeurs :

- Le Conseil Social du Mouvement Sportif (COSMOS)

- Hexopee

Article 2

Les membres du conseil départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative sont nommés pour une durée de trois ans renouvelable.

Article 3

L'arrêté 75-2020-12-09-022 du 9 décembre 2020 portant composition du Conseil Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative de Paris est abrogé ;

Article 4

La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, accessible sur le site Internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Fait à Paris, le 9 novembre 2021

Pour le préfet
Le Sous-Préfet, Directeur adjoint de Cabinet
Du Préfet de la Région Ile-de-France,
Préfet de Paris

Signé

Christophe AUMONIER